



Heure supplémentaire ou complémentaire

Par **dum**, le **17/02/2011** à **08:55**

Bonjour,

j etais en cdd a 30 heures et j ai eu l occasion d etre embauché a 25h (cdi) mais je ne fait pas d heure supplémentaire ,sachant que mon patron a prit 2 filles en cdd et quelle font des heures voir 30 a 35h est ce qu il a le droit ! sachant que moi je suis embauché

respectueusement

mad dumoulin

Par **maggichris**, le **18/02/2011** à **09:44**

Bonjour,

J'avoue ne pas saisir totalement le sens de ta question.

Cependant si tu cherches des informations sur les heures supplémentaires je peux te conseiller cette fiche pratique qui pourrait t'aider : www.alertesalaire.com

Sinon précise nous le sens de ta question avec un peu plus de détails afin que nous puissions y répondre plus précisément.

Cordialement.

Christophe

Par **dum**, le **18/02/2011** à **10:42**

bjr en faite ma question est est ce que mon patron a le droit de prendre des filles en ccd a 30 ou 35h et que moi je suis en cdi a temps partiel a 25h et je demande des heures et je n en fait pas !merçi

Par **maggichris**, le **18/02/2011** à **13:35**

Bonjour,

L'article L.3123-8 du code du travail prévoit que les salariés à temps partiel qui souhaitent occuper un emploi à temps complet ou un emploi avec un nombre d'heure supérieur ont priorité pour l'attribution d'un emploi ressortissant à leur catégorie professionnelle ou d'un emploi équivalent.

Donc votre employeur aurait du vous proposer les postes avec une durée du travail supérieur s'il corresponde à votre qualification.

Faites lui une demande formelle en vous aidant de ce modèle :

http://www.alertesalaire.com/Modeles_de_lettres_en_Droit_du_Travail/passage-a-temps-plein-demande-dun-salarie-a-temps-partiel

Bonne chance

Christophe